



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui sera tenue à 19h30, le mardi 4 juin 2024, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, à La Présentation, le Conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relative l'implantation dérogatoire projetée d'une piscine hors terre au 491, rang des Petits-Étangs.

La demande consiste à implanter une piscine hors terre de 21 pieds dans la cour avant secondaire de la propriété. La marge de recul avant secondaire de la piscine projeté est d'environ 1,69 mètre. Les articles 16.4.1 et 16.9.4.1 du règlement d'urbanisme précisent qu'une piscine installée dans la cour avant secondaire doit avoir une marge de recul minimale de 4,5 mètres. L'implantation proposée suggère une marge de recul d'environ 1,7 mètre. La demande vise donc a autorisé l'implantation d'une piscine hors terre avec une marge de recul minimale de 1,5 mètre en cours avant secondaire.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de la consultation publique qui sera tenue lors de la séance du Conseil municipal du 4 juin 2024, à compter de 19h30 heures au Bureau municipal (772, rue Principale, La Présentation, Qc, J0H 1B0).

DONNÉ À LA PRÉSENTATION, CE 17 mai 2024

J. Marchand

**Josiane Marchand
Directrice générale et greffière-trésorière**